



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 9563

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur le statut des apprentis qui, n'ayant pas trouvé d'employeur, entament ou poursuivent leur formation théorique en CFA sous le statut de stagiaire tout en poursuivant leur recherche d'un employeur. Il semble que leur statut soit fragilisé et précarisé dans certaines régions qui refusent le financement de ce statut particulier. Il lui demande s'il entend créer les conditions d'une prise en charge financière des stagiaires par les régions et, par la même, d'un contrôle sur la réalité des recherches d'employeur par le stagiaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9563

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6418

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)